

INFORMATIONS DOPAGE

Nouvelle liste des produits, substances et méthodes interdites en et hors compétition pour 2012

La nouvelle liste des interdictions pour 2011 vient d'être publiée au *Journal officiel* (Décret n°2011-1947 du 23 décembre 2011 portant publication de l'amendement à l'annexe de la convention contre le dopage, adopté le 7 novembre 2011 à Strasbourg, et à l'annexe 1 de la convention internationale contre le dopage dans le sport, adopté à Paris le 14 novembre 2011).

Elle entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2012.

Cette liste détaille :

- les substances interdites, en 6 catégories : les substances pharmacologiques non approuvées par une autorité de santé, les agents anabolisants, les hormones peptidiques ou facteurs de croissance et substances apparentées, les Bêta-2 agonistes, les modulateurs hormonaux et métaboliques, les diurétiques et agents masquants ;
- les méthodes interdites en 3 catégories : l'amélioration du transfert d'oxygène (dont « dopage sanguin »), la manipulation chimique et physique, et le dopage génétique ;
- les substances et méthodes interdites en compétition : les stimulants, les narcotiques, les cannabinoïdes et les glucocorticoïdes ;
- les substances interdites dans certains sports (avec liste précisée), que sont l'alcool et les bêtabloquants, sachant que la détection d'alcool sera effectuée par éthylométrie et/ou analyse sanguine (seuil de violation à 0,10 g/l).

Cette liste est disponible sur le site Internet de la FFHB : <http://www.ff-handball.org/ffhb/documentation/reglements/annuaire-federal.html>

INFORMATIONS EHF

Transferts internationaux à l'intérieur du territoire de l'EHF

A partir du 1^{er} janvier 2012, l'EHF simplifie la procédure de paiement des droits administratifs de transfert pour tout transfert international d'un joueur amateur. Ainsi, au lieu de demander le paiement de 400€ puis de rembourser 250€, les droits à verser à l'EHF redeviennent directement de 150€.

La FFHB a décidé elle aussi de s'aligner sur le tarif de 150€ pour les droits administratifs qui lui sont dus en cas de transfert d'un joueur amateur vers une fédération relevant de l'EHF.

Récapitulatif des droits administratifs en cas de transfert international :

JOUEUR AMATEUR (= qui était sans contrat et qui reste sans contrat)

- EHF : 150 €
- Fédération quittée : au maximum 400 €
(la FFHB par exemple ne réclamera que 150 €)
- IHF : 500 CHF
- Fédération quittée : 500 CHF

JOUEUR PROFESSIONNEL (= qui était sous contrat et/ou qui devient sous contrat)

- EHF : 1 230 €
- Fédération quittée : 1 230€
- IHF : 1 500 CHF
- Fédération quittée : 1 500 CHF

INFORMATIONS FFHB

Montants 2012 pour les dispositifs URSSAF de franchise et d'assiette forfaitaire

Franchise mensuelle de cotisations sociales

Ce dispositif s'applique sur les rémunérations versées à l'occasion de manifestations sportives donnant lieu à compétition, aux sportifs ou aux personnes assurant des fonctions indispensables à la tenue des manifestations sportives (guichetiers, billettistes,...).

La somme franchisée à retenir, par manifestation, s'élève à 70 % du plafond journalier de la Sécurité sociale en vigueur lors du versement, soit 117 euros au 1^{er} janvier 2012.

Le nombre de manifestations ouvrant droit au non assujettissement est limité à 5 par mois, par sportif (ou guichetier, billettiste etc) et par organisateur.

Assiette forfaitaire des cotisations de Sécurité sociale

Ce dispositif s'applique aux sportifs et aux personnes gravitant autour des activités sportives, mais également aux moniteurs et éducateurs enseignant un sport.

Pour l'application de l'assiette forfaitaire, le taux horaire du SMIC à retenir est passé à 9,22 € (1 398,37 € brut pas mois) au 1^{er} janvier 2012. Les rémunérations des sportifs ou assimilés d'un montant inférieur à 115 fois le SMIC horaire par mois peuvent ainsi être assujetties selon les bases suivantes :

Rémunération brute mensuelle	Assiette forfaitaire
Inférieure à 415 €	46 €
De 415 € à moins de 553 €	138 €
De 553 € à moins de 738 €	231 €
De 738 € à moins de 922 €	323 €
De 922 € à moins de 1 060 €	461 €
Supérieure ou = à 1 060 €	Salaires réels

Rappel : le bénéfice de la franchise et/ou de l'assiette forfaitaire n'est pas cumulable avec d'autres mesures d'exonération ou de réduction de cotisations patronales de Sécurité sociale.

EXTRAITS PV

Bureau directeur téléphonique du 29 décembre 2011

Présents : BECCIA Evelynne, DEMETZ Jean-Paul, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, SAURINA Patricia, VILLEPREUX Brigitte.

Assiste : SCARSI Claude.

Excusés : DELPLANQUE Joël, MANOUVRIER Alexis, JACQUET Michel, BANA Philippe.

Sous la présidence de Joël DELPLANQUE.

La séance est ouverte à 12h depuis le siège de la FFHB.

1° Le Bureau Directeur approuve à l'unanimité la modification de la durée de remboursement du prêt FIF de 50K€ accordé à la Ligue de

Midi-Pyrénées lors du Bureau Directeur du 25 novembre dernier, et ramène cette durée de 8 à 5 ans. Alain KOUBI est chargé de la notification de cette modification.

2° A la demande de François GARCIA, président de la CCA, et conformément à la décision du Bureau Directeur du 28 octobre 2011 ayant validé la transposition des nouvelles règles de jeu IHF aux championnats nationaux, le Bureau Directeur confirme que l'ensemble des nouvelles règles de jeu de l'IHF sera applicable à toutes les rencontres officielles de handball (nationales, régionales et départementales) à compter du 1^{er} janvier 2012.

S'agissant spécifiquement de la nouvelle règle des 3 Temps morts d'équipe (« TME »), le Bureau directeur admet qu'il existe sur nos territoires des types d'organisations de jeu particulières et variées, notamment sur des compétitions de jeunes. Dans ces conditions, le Bureau Directeur réaffirme son souhait d'une application de cette nouvelle règle à tous les niveaux de compétition régionaux et départementaux mais précise qu'il appartient aux instances régionales et départementales de définir les modalités concrètes de mise en pratique, notamment eu égard aux spécificités et moyens humains à leur disposition.

Durant l'année 2012, la Fédération dressera un bilan de la mise en œuvre de cette nouvelle règle.

Dans tous les cas, la CCA transmettra, dans les meilleurs délais, à toutes les structures et acteurs de terrain un récapitulatif précis des clarifications et évolutions des règles de jeu, dans le but notamment de permettre l'utilisation des 3 cartons verts TME dans tous les championnats de Ligues et Comités à la fois sur les compétitions d'adultes et de jeunes.

La CCA mettra à la disposition des 2 600 clubs deux jeux de 3 cartons verts qu'ils pourront exploiter dans les tous les cas de figure et à la disposition des Ligues et Comités un jeu de 3 cartons verts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 30.

APPELS À CANDIDATURES

La Fédération française de handball lance un appel à candidatures pour l'organisation des prochaines rencontres de l'équipe de France féminine :

- 1) France / Russie (match amical) le 18 juillet 2012
- 2) France / Russie (match amical) le 20 juillet 2012

Les dossiers de candidatures seront à retirer à la FFHB auprès du service événementiel (Frédéric Morel, 01 46 15 74 50, f.morel@handball-france.eu ; Sandrine Crestin, 01 46 15 03 72, s.crestin@handball-france.eu), et à retourner **au plus tard le 25 janvier 2012**.

COMMISSION DE DISCIPLINE

Réunion du 8-9 décembre 2011

1 date avec sursis : officiel responsable COJEAN Grégory (HBC NANTES). **Motif** : Propos excessifs envers le corps arbitral pendant match. **Moment** : Pendant match. **Qualification** : Attitude antisportive. **Période probatoire** : 3 mois.

2 dates : joueur MICHEL Thomas (VEDENE HB). **Motif** : Propos injurieux envers un arbitre. **Moment** : Pendant match. **Qualification** : Attitude antisportive grossière. **Période probatoire** : 6 mois.

2 dates : joueur JAUREGUY François (IRISARTARRAK HB). **Motif** : Action agressive volontaire sur joueur adverse. **Moment** : Pendant match. **Qualification** : Irrégularité grossière. **Période probatoire** : 4 mois.

2 dates avec sursis : joueur NIAGATE Moussa (HBC CREPY EN VALOIS). **Motif** : En réaction à des provocations verbales de la part d'un adversaire pendant match, propos injurieux envers ce joueur. **Moment** : Après match. **Qualification** : Attitude antisportive. **Période probatoire** : 6 mois.

2 dates dont 1 avec sursis : officiel ALVES Alain (MONTELMAR CRUAS HB). **Motif** : Attitude incorrecte vis à vis des arbitres. **Moment** : Pendant match. **Qualification** : Attitude antisportive. **Période probatoire** : 3 mois.

2 dates dont 1 avec sursis : joueur CALVO REINA Raphaël (DREUX AC HB). **Motif** : Bousculade sur adversaire porteur de balle aux fins de préservation du gain du match. **Moment** : Dernière minute. **Qualification** : Irrégularité grossière. **Période probatoire** : 4 mois.

2 dates dont 1 avec sursis : joueur UDRZAL Thomas (MORSANG FLEURY HB) Action défensif potentiellement dangereuse sur joueur adverse en suspension prêt à tirer. **Moment** : Pendant match. **Qualification** : Irrégularité grossière. **Période probatoire** : 4 mois.

2 dates dont 1 avec sursis : joueur DOUNIE Nicolas (HB BRIVE CORREZE). **Motif** : Action défensif potentiellement dangereux sur joueur adverse en suspension prêt à tirer. **Moment** : Pendant match. **Qualification** : Irrégularité grossière. **Période probatoire** : 4 mois.

3 dates : joueur PINTO Basile (HBC CREPY EN VALOIS). **Motif** : Brutalité volontaire sur adversaire porteur de balle. **Moment** : Pendant match. **Qualification** : Irrégularité grossière. **Période probatoire** : 4 mois.

3 dates dont 1 avec sursis : joueur GUYOT Florent (NIORT HB SOUCHEEN). **Motif** : Ceinturage antisportif grossier sur joueur en phase de tir aux fins de préservation du gain du match. **Moment** : Dernière minute. **Qualification** : Irrégularité grossière. **Période probatoire** : 4 mois.

3 dates dont 1 avec sursis : joueur ZEMANEK Jaroslav (GFCO AJACCIO HB). **Motif** : Action d'anti-jeu grossière volontaire et intentionnelle assurant la préservation du gain du match. **Moment** : Dernière minute. **Qualification** : Attitude antisportive grossière. **Période probatoire** : 4 mois.

3 dates dont 1 avec sursis : joueur PAILLASSON Maxime (LYON CALUIRE AS). **Motif** : Défense haute dangereuse sur adversaire en suspension à 9 m. **Moment** : Pendant match. **Qualification** : Irrégularité grossière. **Période probatoire** : 4 mois.

3 dates dont 1 avec sursis : joueuse TACALIE Alexandra (PLOUVORN HB). **Motif** : Brutalité sur joueuse adverse en contre attaque et en OMB. **Moment** : Pendant match. **Qualification** : Irrégularité grossière. **Période probatoire** : 4 mois.

3 dates dont 1 avec sursis : joueuse GUIVARCH Catherine (PLOUVORN HB). **Motif** : Brutalité sur joueuse adverse en contre attaque à l'aile en position de tir. **Moment** : Pendant match. **Qualification** : Irrégularité grossière. **Période probatoire** : 4 mois.

3 dates dont 1 avec sursis : joueur HAFNER Serge (HB MOU-GINS MOUANS SARTOUX MANDELIEU). **Motif** : Action défensive agressive volontaire sur joueur adverse. **Moment** : Dernière minute. **Qualification** : Irrégularité grossière. **Période probatoire** : 4 mois.

6 dates dont 3 avec sursis : joueur GAMDOU Nizar (LEVALLOIS SC). **Motif** : Après sanction disciplinaire (2'), attitude physique agressive envers un membre du corps arbitral. **Moment** : Pendant match. **Qualification** : Irrégularité grossière. **Période probatoire** : 6 mois.

Sans suite : capitaine BASNY Jan (GFCO AJACCIO HB).



Finalités Championnats de France et Challenges de France moins de 18 ans féminins et masculins 2011-2012

Appel à candidatures

La Fédération française de handball lance un appel à candidatures pour les finalités des Championnats de France et des Challenges de France moins de 18 ans féminins et masculins 2011-2012.

Le cahier des charges est à retirer auprès de la Commission sportive (Sandrine PETIT : s.petit@handball-france.eu) ; le dossier de candidature est téléchargeable sur le site fédéral (<http://www.ff-handball.org/ffhb/documentation/organisation-des-competitions/documents-competition.html>) à retourner dûment complété pour le **vendredi 20 janvier 2012 au plus tard**.

Rappel : conformément au règlement, pas d'appel à candidatures pour les finalités du Championnat de France «Elite» et «Excellence» masculins, ces derniers se déroulent chez le meilleur finaliste à l'issue du classement final.

Huitièmes de finale Coupe de France nationale masculine (we du 25-26 février 2012)

Le tirage des huitièmes de finale se déroulera le jeudi 12 janvier prochain à Bercy lors de la mi-temps du France / Norvège.



Coupe de la Ligue : le titre pour Arvor !

Après une entame de jeu équilibrée, les Finistériennes se sont pres-tement mises en ordre de marche s'appuyant sur une inoxydable Alexandra Lacrabère (6/8 et 3 passes) et une virevoltante Biljana Filipovic (7/10). Sans forcément briller, les Bretonnes ont aussi profité des récurrentes maladresses miossaises. Malgré une baisse de régime en fin de match marquée aussi par le sursaut d'orgueil girondin, la troupe de Laurent Bezeau lave l'affront de la finale perdue l'an passé. Et gagne le droit de goûter aux joutes européennes la saison prochaine.

1/8^e de finale

F0000012C - 1/8èmes Coupe de la Ligue F.

Class.	Equipes	Pts	Joué	Gagné	Nul	Perdu	but+	But-	Diff	Forfait	Pén.	Pts pén.
1	ISSY PARIS HAND	6	2	2	0	0	61	36	25	0	0	-
2	ARVOR 29-Pays de Brest	6	2	2	0	0	58	44	14	0	0	-
3	ES BESANCON FEMININ	2	2	0	0	2	44	58	-14	0	0	-
4	CERCLE DIJON BOURGOGNE	2	2	0	0	2	36	61	-25	0	0	-

Date		Heure	Recevant	Score	Visiteur
04/11/2011 - 06/11/2011					
05/11/2011	20:30	ES BESANCON FEMININ	23	28	ARVOR 29-Pays de Brest
05/11/2011	20:00	CERCLE DIJON BOURGOGNE	17	32	ISSY PARIS HAND

Date		Heure	Recevant	Score	Visiteur
09/11/2011 - 09/11/2011					
09/11/2011	20:00	ARVOR 29-Pays de Brest	30	21	ES BESANCON FEMININ
09/11/2011 (R)	19:00	ISSY PARIS HAND	29	19	CERCLE DIJON BOURGOGNE

1/4 de finale

Date		Heure	Recevant	Score	Visiteur
28/12/2011 - 28/12/2011					
28/12/2011	20:00	HAVRE ATHLETIC CLUB	30	17	ISSY PARIS HAND
28/12/2011	20:00	METZ HANDBALL	22	26	ARVOR 29-Pays de Brest
28/12/2011	20:00	TOULON-SAINT-CYR VAR HANDBALL	32	37	CJF FLEURY LOIRET HANDBALL
28/12/2011	20:00	HANDBALL CERCLE NIMES	30	32	US MIOS BIGANOS BASSIN D'ARCACHON

1/2 finales

Class.	Equipes	Pts	Joué	Gagné	Nul	Perdu	but+	But-	Diff	Forfait	Pén.	Pts pén.
1	US MIOS BIGANOS	3	1	1	0	0	27	23	4	0	0	-
2	ARVOR 29-Pays de Brest	3	1	1	0	0	31	28	3	0	0	-
3	CJF FLEURY LOIRET HANDBALL	1	1	0	0	1	28	31	-3	0	0	-
4	HAVRE ATHLETIC CLUB	1	1	0	0	1	23	27	-4	0	0	-

Date		Heure	Recevant	Score	Visiteur
29/12/2011 - 29/12/2011					
29/12/2011 (R)	18:00	CJF FLEURY LOIRET HANDBALL	28	31	ARVOR 29-Pays de Brest
29/12/2011	20:30	HAVRE ATHLETIC CLUB	23	27	US MIOS BIGANOS

finale

Class.	Equipes	Pts	Joué	Gagné	Nul	Perdu	but+	But-	Diff	Forfait	Pén.	Pts pén.
1	ARVOR 29-Pays de Brest	3	1	1	0	0	30	27	3	0	0	-
2	US MIOS BIGANOS BASSIN D'ARCACHON	1	1	0	0	1	27	30	-3	0	0	-

Date		Heure	Recevant	Score	Visiteur
30/12/2011 - 01/01/2012					
30/12/2011	18:30	ARVOR 29-Pays de Brest	30	27	US MIOS BIGANOS BASSIN D'ARCACHON

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL & LA FRANÇAISE DES JEUX PRÉSENTENT

TROPHÉE **FDJ** DE PARIS

13

adidas

FF HANDBALL

L'Artisanat
Première entreprise de France

FRANCE vs NORVEGE

12 JANV 2012 . BERCY . 21h

7 LES EXPERTS DU HANDBALL

www.ff-handball.org

BERCY

Crédit photos : Autogport, Chéri photos (Sportime), J. and J. / Arno (D. G. C.)

Avec le soutien de :
filedeFrance

MAIRIE DE PARIS

www.ticketnet.fr ou www.bercy.fr
TICKETNET 0892 390 490

Points de vente : Virgin Mégastore, Auchan, Galeries Lafayette, E. Leclerc, Françoise, Carrefour, Cultura et Coop.

CANAL+

L'EQUIPE
Partageons le sport.

RMC
INFO TALK SPORT

On est tous handballeurs

FF HANDBALL

Gerflor
the floor group

adidas

L'Artisanat

RENAULT RENT
LOCATION DE VEHICULES

ORANGINA

FDJ